



## BILAN DE COMPÉTENCES

### Programme

#### Objectifs

À l'issue du Bilan de Compétences, vous serez capable de :

- Réaliser son autobiographie professionnelle
- Identifier ses compétences, ses valeurs, ses aptitudes, ses intérêts professionnels et ses motivations
- Elaborer un projet professionnel réaliste et réalisable et/ou de formation
- Définir un plan d'action et les étapes de la mise en œuvre du projet

#### Publics visés

La prestation est ouverte à tout public.  
Accessibles aux personnes à mobilité réduite.

#### Prérequis

Aucun

#### Durée

**20h**

Dont 12h en présentiel face à face et 8 heures de travail personnel à domicile  
L'amplitude de réalisation est de 1 mois minimum à 3 mois maximum

#### Moyens et Modalités

- Des entretiens individuels en présentiel
- Du travail personnel à distance cadré et objectif
- Un livret d'accompagnement et de suivi
- Des tests de personnalité et d'intérêts professionnels
- Le document de synthèse
- Un questionnaire de satisfaction

#### Déontologie et éthique

Respect du secret professionnel, confidentialité des échanges, neutralité, bienveillance

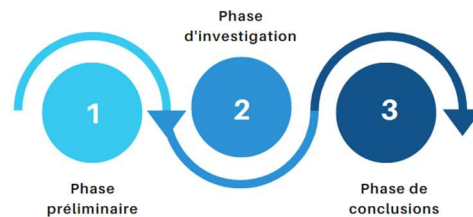
#### Accompagnateur /prestataire

Isabelle GALLOUET - Psychologue du travail

#### Entretien d'accueil préalable (gratuit et sans engagement)

- Se connaître
- Clarifier les attentes du bénéficiaire
- Informer sur le déroulement total du bilan
- Etablir un devis de prestation

**Le bilan de compétences comprend trois phases** (Article R. 541-14 du code du travail NC) :



#### 1/Une phase préliminaire, qui doit vous permettre de :

- de confirmer votre engagement du bénéficiaire la démarche ;
- de définir et d'analyser la nature de vos besoins ;
- de vous informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

#### 2/ Une phase d'investigation, qui doit vous permettre :

- d'analyser vos motivations et vos intérêts professionnels et personnels ;
- d'identifier vos compétences et vos aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer vos connaissances générales ;
- de déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.

#### 3) Une phase de conclusions, qui, par la voie d'entretiens personnalisés, vous permet :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet

Un entretien de suivi à 6 mois est programmé à l'issue du bilan.